



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024 -

Délibération n° D2024-115

Date de convocation : 06 décembre 2024

Sièges : 40 Membres en exercice : 39

Présents : 27 Absents : 6 Représentés : 6

Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

OBJET : ADOPTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION VALANT REGLEMENT POUR LE SECTEUR DE L'EVENEMENTIEL

Subvention

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar se sont réunis à la salle de l'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOREL. Monsieur TEMPLIER Alain (ASPRES LES CORPS) est élu secrétaire de séance.

Présents : CAPIAU Olivier (ANCELLE), MONFORT Didier (ANCELLE), TEMPLIER Alain (ASPRES LES CORPS), ACHIN Richard (AUBESSAGNE), MAGNAN Richard (AUBESSAGNE), AYMERICH Roland (CHABOTTES), JOUSSELME Serge (CHABOTTES), BOREL Fabrice (FOREST SAINT JULIEN), CARLUE Ivan (LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR), NOULIN Anne-Marie (LAYE), COLLIN François (LE GLAIZIL), PY Martine (LE NOYER), SARRAZIN Bruno (ORCIERES), DAUMARK Laurent (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), PELLEGRIN Emmanuelle (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), DESSEIN Aurélie (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), FERRARO Fabien (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), GONSOLIN Rémy (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), GAILLAND Frédéric (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), CRET Jean-Michel (SAINT FIRMIN), GONSOLIN Chantal (SAINT JACQUES EN VALGAUDEMAR), PAPET Rodolphe (SAINT JEAN SAINT NICOLAS), BAUD Thierry (SAINT JEAN SAINT NICOLAS), AMAR Jean-Marie (SAINT-LAURENT-DU-CROS), MARTINEZ Gérald (SAINT LEGER LES MELEZES), ROUSTANG Benoit (SAINT-MICHEL DE CHAILLOL), BELLON Marie (VILLAR LOUBIERE).

Représentés : BASSO Florent (ANCELLE) pouvoir à MONFORT Didier (ANCELLE), NICOLAS Elsie (CHABOTTES) pouvoir à JOUSSELME Serge (CHABOTTES), BERDIEL Éric (POLIGNY) pouvoir à PY Martine (LE NOYER), RICOU Patrick (ORCIERES) pouvoir à SARRAZIN Bruno (ORCIERES), BARTHELEMY Jean-Marie (SAINT-LAURENT-DU CROS) pouvoir à AMAR Jean-Marie (SAINT-LAURENT-DU-CROS), ALLUIS Daniel (SAINT MAURICE EN VALGAUDEMAR) pouvoir à CARLUE Ivan (LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR).

Absents : PARAVISINI Charles (BUISSARD), COLLE Jean-Pierre (CHAMPOLEON), GAUTHIER Bernard (LA MOTTE EN CHAMPSAUR), MARY Nelly (SAINT BONNET EN CHAMPSAUR), ARNOUX Josiane (SAINT JEAN SAINT NICOLAS), BROCHIER Delphine (SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 26 novembre 2024,

La communauté de communes soutient dans le cadre de son programme de subvention le secteur de l'événementiel. Afin de pouvoir instruire les dossiers dans un cadre commun le président a demandé à la commission tourisme de proposer un dossier de demande de subvention pour le secteur événementiel. Après avoir travaillé techniquement avec les différents services concernés, la commission tourisme a proposé un dossier de demande qui a été validé en bureau communautaire.

Parmi les critères, on trouve notamment les points suivants :

- Le bénéficiaire doit avoir son siège sur le territoire de la CCCV. Si cette condition n'est pas remplie et exceptionnellement, l'événement doit avoir un attrait très important pour le territoire et/ou se dérouler sur un site incontournable de celui-ci (plan d'eau du Champsaur, Gioberney, etc...).
- L'objectif est de soutenir l'organisation d'évènements se déroulant sur le territoire en lien avec son image et sa stratégie de communication sportive, touristique, patrimoniale et culturelle. Le projet doit avoir un rayonnement intercommunal en se situant en priorité sur plusieurs communes du territoire ou exceptionnellement sur celui d'une seule.
- Le montant de la proposition de la CCCV ne pourra pas dépasser les 35% du montant du budget prévisionnel de l'évènement et il sera plafonné à 5 000 €.

Exceptionnellement, pour les demandes de l'année 2025, les dossiers devront être déposés avant le 15 mars 2025.

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le dossier de subvention pour le secteur de l'événementiel
- **AUTORISE** le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Le Président,
Fabrice BOREL**

